CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTES

Article 1. OBJET DES CGV

Les présentes Conditions Générales de Vente de la billetterie RésaDirect (ci-après dénommées « *CGV* ») ont pour objet la vente de billet, (ci-après dénommées « *Billet(s)* ») en tant qu'activité de loisir.

Le **Vendeur** intervient en tant qu'intermédiaire de vente de Billets entre toute personne qui achète des billets (ci-après dénommé « *Client »*) via RésaDirect, et chaque « **Organisateur** » qui met en vente des Billets.

Article 2. ACCEPTATION DES CGV

Les CGV ne valent que pour la vente de Billets via RésaDirect.

Le Client prend connaissance et accepte les CGV et tout autre document susceptible de lui être présenté préalablement à la validation de son achat et au paiement de sa commande.

Tous les documents et toutes les données produits au cours du processus d'achat font foi en application des articles 1316-1 et suivants du Code civil.

Article 3. PRIX DES BILLETS

Les prix des Billets sont librement établis par chaque Organisateur et en fonction des activités de loisirs concernées.

Les prix des Billets sont indiqués en chiffres, en euros (€) et toutes taxes comprises (TTC). Le prix payé par le Client ne peut être modifié sans l'accord de l'Organisateur. Les prix ne tiennent pas compte des frais bancaires et/ou des frais supplémentaires de délivrance des billets susceptibles d'être appliqués.

Selon les volontés de chaque Organisateur, les activités de loisir et/ou la situation de chaque Client, des tarifs différents peuvent vous être proposés. De même, des tarifs de groupes peuvent être proposés; dans ce cas, le prix unitaire de chaque billet à prix réduit est établi au regard de différents seuils de nombre de Billets achetées de manière groupées.

Article 4. **DISPONIBILITE DES PLACES**

L'achat des Billets s'effectue selon des modalités de disponibilité des Billets en temps réel. À ce titre et au cours du processus d'achat, le Client est informé du nombre de Billets disponibles ou sur demande pour chaque activité de loisir concernée. Dans le cas de Billets sur demande l'information est assurée par l'un de nos prestataires techniques et nécessite toujours un temps de latence entre l'interrogation et l'information au Client.

Article 5. ACHAT DES BILLETS

Il est délivré un Billet à chaque personne, sauf dans les cas particuliers de forfait famille ou groupe.

Chaque commande de Billets est obligatoirement payée par le Client en euros (€) et tient compte des taxes applicable au jour de l'achat.

Spécificité vente en ligne :

- Chaque achat avant commande est récapitulé dans la fonctionnalité «Panier » du site.
- Toutes les informations et données enregistrées lors du paiement en ligne constituent des preuves pour le processus d'achat en ligne et pour les transactions financières opérées.

Article 6. MODALITES DE PAIEMENT DES BILLETS

Au cours du processus d'achat, le Client choisi librement le mode de paiement des Billets qu'il commande.

Les Billets peuvent être payés par une ou plusieurs des solutions suivantes :

Carte bancaire

Spécificité vente en ligne :

Les paiements par carte bancaire ne peuvent être validés que si toutes les informations demandées sont dument renseignées par le Client et si la solution électronique accepte la transaction financière.

Les Billets ne sont délivrés qu'après validation définitive du paiement des Billets.

Pour les paiements en ligne, RésaDirect présente des solutions de paiements qui proposent des modes de sécurisations et de cryptage en ligne assurés par des prestataires techniques. À ce titre, les solutions de paiements proposées, ne sont tenues qu'à une obligation de paiement. En cas de fraude, le Client est tenu d'en informer le Vendeur et l'organisme bancaire par lequel il a acheté les Billets.

Article 7. **DELIVRANCE DES BILLETS**

Le nombre de Billets édités par l'Organisateur est indiqué sur chaque billet.

Selon l'activité de loisir concernée et/ou en fonction de la volonté de l'Organisateur, les Billets peuvent être délivrés exclusivement selon l'une des trois (3) modalités suivantes :

1. par envoi électronique

Dans le cas d'une délivrance par envoi électronique, un document au format PDF est transmis à l'adresse électronique telle qu'indiquée par le Client au cours du processus d'achat. Ensuite, le Client est invité à éditer sur support papier et séparément chaque Billet acheté. L'envoi dudit document PDF n'est effectué qu'après validation définitive de la commande, le courrier électronique de confirmation de la commande ne valant pas validation définitive de la commande.

Article 8. VALIDATION DE LA COMMANDE DE BILLETS EN LIGNE

L'achat en ligne des Billets implique obligatoirement le paiement électronique des billets concernés.

À tout moment au cours du processus d'achat en ligne, le Client est libre de suspendre ou d'interrompre sa commande.

À l'issue du processus d'achat, le Client choisi librement son mode de paiement des Billets. En cas de paiement effectué par carte bancaire, le Client renseigne obligatoirement des coordonnées bancaires de paiement. Ces renseignements sont strictement secrets et réservés aux organismes de traitements des opérations bancaires de paiement.

Après libre validation de la commande par le Client et si les données bancaires ont été correctement renseignées, le Client reçoit un courrier électronique confirmant la commande. Ledit courrier est

COMITE DU FESTIVAL DES ABBAYES

envoyé à l'adresse électronique telle que librement indiquée par le Client au cours du processus d'achat en ligne. Ce courrier ne vaut pas validation définitive de la commande.

Le courrier électronique de confirmation de la commande présente un récapitulatif complet de la commande.

La confirmation de commande montre son enregistrement et sa prise en compte pour la délivrance des Billets. En aucun cas, la confirmation de la commande ne vaut validation définitive de la commande.

La commande est définitivement validée par la validité des paiements et le transfert des flux financiers nécessaires au paiement. En cas de refus de paiement par la solution électronique choisie librement par le Client, le dossier sera automatiquement annulé.

Dans l'éventualité où la commande n'est pas définitivement validée, les Billets réservés seront annulés. À ce titre, le Client ne recevra pas ses Billets commandés.

Les modes de paiements pratiqués par la solution de paiement en ligne sont ceux tels qu'indiqués au Client au cours du processus d'achat en ligne. Aucun autre mode de paiement n'et accepté. Chaque paiement électronique par carte bancaire est accompli par un mode de cryptage de données opérant un protocole électronique SSL gérés par les solutions de paiement PayBox et Paypal.

Article 9. IMPRESSION DES BILLETS

En cas d'envoi des Billets sous format électronique, le Client doit obligatoirement imprimer les billets pour les présenter lors de l'accès à l'activité de loisir concernée.

Les Billets sont transmis en pièce jointe d'un courrier électronique de validation définitive de la commande.

Les billets doivent obligatoirement être imprimés :

- avant le début de l'activité de loisir concernée,
- sur une feuille de papier blanche et vierge recto/verso,
- au format A4,
- en mode portrait,
- en entier,
- de manière claire et parfaitement lisible.

Tout Billet imprimé de manière non lisible ou susceptible de fraude pourra être refusé sans possibilités de réclamation par le Client.

La reproduction autant que la duplication de Billets est interdite; seule la première personne qui accède à l'activité de loisir en présentant le Billet est admise à y participer. À ce titre, elle est présumée être le seul bénéficiaire du Billet. Toute autre personne arrivant après se verra refuser l'accès à l'activité de loisir sans possibilité de réclamation.

Article 10. En CAS D'ANNULATION DE L'ACTIVITE DE LOISIR

En cas d'annulation de l'activité de loisir et sans justification nécessaire de la part de l'Organisateur, les Billets sont annulés. À ce titre, le Client est informé de l'annulation soit par téléphone, soit par l'envoi d'un courrier électronique d'information à l'adresse électronique telle qu'indiquée lors du processus d'achat. De même et en cas de validation définitive de la commande et de paiement des Billets, ceux-ci sont remboursés, sans frais supplémentaire, hors coûts éventuels des transactions bancaires, au Client selon le même mode de paiement que celui qu'il a utilisé lors de son achat.

COMITE DU FESTIVAL DES ABBAYES

Adresse Postale : Bibliothèque Municipale - 21 avenue de la Liberté- 40 990 SAINT PAUL LES DAX Adresse MAIL : festival-des-abbayes@club-internet.fr - www.festivaldesabbayes.org

En cas d'annulation de l'activité de loisir, le Client ne peut bénéficier d'aucun dédommagement autre que le remboursement des Billets ni d'aucun droit à dommage et/ou intérêt pour la non-délivrance des prestations commandées.

Article 11. ESPACE PERSONNEL (VENTE EN LIGNE)

L'achat en ligne nécessite que le Client dispose d'un « Espace personnel ». Cet espace renseigne et conserve des informations relatives au Client ; il permet de traiter chaque commande en ligne.

Si le Client ne dispose pas d'un espace personnel lors de l'achat de Billets, il lui sera demandé d'en créer un lors du processus d'achat en ligne.

Lors de la création de l'espace personnel, sont associés au Client un identifiant et un mot de passe secret. Ces indications sont strictement personnelles et secrètes. En aucun cas RésaDirect ne transmet ces indications à qui que ce soit. La création de l'espace personnel est confirmée au Client par l'envoi un courrier électronique de confirmation, à l'adresse électronique qu'il a indiquée au cours de la création de son espace personnel.

À tout moment, le Client est libre d'apporter des modifications à son espace personnel, cela concerne notamment ses identifiant et mot de passe secret.

Les identifiant et mot de passe sont strictement personnels et secrets. Le site conseille au Client de les considérer comme tel et, en aucun cas, de les communiquer ou transmettre à qui que ce soit. Le site décline toute responsabilité en cas de leur communication par le Client.

Article 12. Annulation des Places par le Client

Le courrier électronique de confirmation de la commande comporte une fonctionnalité permettant au Client d'annuler sa commande à tout moment avant le paiement de la commande.

La commande ne peut en aucun cas être annulée après validation définitive de la commande.

Article 13. ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

La délivrance des Billets est une prestation d'activité de loisir. À ce titre et en application de l'article L. 121-21-8, 12° du Code de la consommation, le Client ne peut exercer aucun droit de rétractation concernant l'achat des Billets.

Article 14. Non-remboursement des Billets

L'achat des Billets ne peut faire l'objet d'aucun remboursement du fait de l'absence de droit de rétractation. Il en va de même en cas de perte ou de vol des Billets.

Les Billets ne peuvent être ni repris, ni échangés sauf en cas d'annulation d'une activité de loisir. En cas d'annulation de l'activité de loisir, seul le prix du Billet sera remboursé. Ce remboursement n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du Billet. Dans tous les cas, aucun frais de quelque nature que ce soit, ne sera remboursé ou dédommagé.

Un Billet ne peut également être revendu à un prix supérieur à celui porté au recto dudit Billet.

Aucun duplicata du billet ne pourra être délivré y compris en cas de perte ou de vol.

COMITE DU FESTIVAL DES ABBAYES

Lors du contrôle d'accès à l'activité de loisir, une pièce d'identité, avec photo, en cours de validité pourra vous être demandée et elle devra correspondre au nom inscrit sur le billet si celui-ci est nominatif.

Article 15. VALIDITE DES BILLETS

Pour accéder à l'activité de loisir, le Client doit obligatoirement présenter son ou ses Billets. Les Billets étant attribués nominativement, il peut être demandé au Client de présenter une pièce d'identité avec photo pour confirmation d'identité.

Aucun billet ne peut ni ne doit être revendu à un quelconque prix à qui que ce soit. En cas de différence entre le nom présent sur le Billet et la pièce d'identité de la personne qui le présente, l'Organisateur se réserve le droit de refuser l'accès à l'activité de loisir au porteur dudit Billet.

Article 16. **DEROULEMENT DES ACTIVITES DE LOISIR**

Chaque activité de loisir se déroule sous la seule, pleine et entière responsabilité, de son Organisateur.

Chaque Organisateur est en droit de fixer des conditions spéciales pour le déroulement de l'activité de loisir concernée par les Billets. Les dites conditions sont pleinement applicables au Client.

Article 17. INFORMATIONS A CARACTERE PERSONNEL DES CLIENTS

Au cours du processus d'achat, le Client doit obligatoirement fournir des informations indispensables à l'enregistrement et au traitement de sa commande. Certaines d'entre elles sont des informations à caractère personnel. Lesdites informations sont collectées par RésaDirect dans le strict respect de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978. À ce titre, le Client accepte que ces données soient collectées et fassent l'objet de traitements informatiques directement et exclusivement liés aux finalités pour lesquelles elles sont collectées.

Les informations à caractère personnel collectées sont indispensables au traitement des commandes et envoi des Billets.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque Client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression, relatif aux informations à caractère personnel qui le concerne et qu'il a librement renseignées. Ce droit peut être exercé :

- Directement en accédant à son « espace personnel », s'il en possède un ; <u>ou</u>
- En adressant une demande au Vendeur des Billets. La demande doit obligatoirement comporter vos nom, prénom, adresse postale et adresse électronique; elle doit obligatoirement indiquer l'objet de la demande, être signée accompagnée d'une photocopie d'une pièce d'identité. La demande doit être adressée à l'adresse du Vendeur telle qu'indiquée sur le dossier de vente. Le vendeur traite la demande et adresse une réponse sous un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle il a reçu la demande.

Article 18. **APPLICATION DE CONDITIONS SPECIFIQUES**

Les Billets comportent des conditions spécifiques qui lui sont applicables. Le Client ne peut en aucun cas déroger à ces conditions spécifiques.

Article 19. **DIVERS**

COMITE DU FESTIVAL DES ABBAYES

CGV Billetterie Résadirect

Les CGV sont rédigées en français, seule langue valable et applicable en la matière.

Les CGV sont régies par la loi française, seule loi applicable en la matière.

En cas de réclamation, le Client doit obligatoirement s'adresser au Vendeur dont les coordonnées sont fournis dans le récapitulatif de commande.

En cas de litiges, seuls les tribunaux Français sont compétents en la matière.